

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le _____ 2011 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Nicholas Ouellet, Daniel Jean et Robert Bérubé.

000.00.11

MODIFICATION À APPORTER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 261
– PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE lors de la tenue d'une séance régulière du conseil municipal le 3 mai 2011, le règlement numéro 261 portant sur le prolongement des services d'aqueduc et égout, rue de la Pruchière, a été adopté;

ATTENDU QUE le MAMROT exige que des corrections soient apportées au règlement pour obtenir son approbation;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des membres présents que :

L'ARTICLE 1 soit modifié comme suit :

Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de collecte des eaux usées sur une longueur approximative de trois cents (300) mètres linéaires, la mise en place d'une conduite d'eau sur une longueur de trois cents (300) mètres linéaires, la construction des entrées de service d'égout domestique, la réfection complète de la structure de la chaussée d'une partie de la rue de la Pruchière sur une longueur approximative de trois cent cinquante (350) mètres; **tel que plus amplement détaillé à l'estimation des coûts produite par M. Frédérick Lee, directeur général, le 16 mai 2011, jointe à la présente comme étant l'Annexe A pour en faire partie intégrante.**

L'ARTICLE 4 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de trois cent cinquante mille dollars (350 000,00 \$) remboursable sur vingt (20) ans.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédérick Lee, directeur général

